



Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2023

**Délibération du Conseil Municipal
Ville de Villiers-le-bel**

Séance ordinaire du vendredi 30 juin 2023

N°21/Marchés publics

Autorisation de signature - Accord-cadre pour l'achat de fruits et légumes frais

Le vendredi 30 juin 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire : Mme Rosa MACEIRA

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Représentés : Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE, M. Pierre LALISSE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR par M. Bankaly KABA, M. Hervé ZILBER par M. Sori DEMBELE

Absente excusée : Mme Virginie SALIBA

Absent :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'accord-cadre de fournitures de fruits et légumes signé en 2019 arrive à échéance. Une nouvelle consultation sous forme d'appel d'offres ouvert de niveau européen a été lancée le 21 mars 2023, et est répartie en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot	Libellé
1	Fruits et légumes frais
2	Fruits et légumes 4eme et 5eme gamme

M. le Maire ajoute que :

- le lot 1 est attribué à un maximum de 3 opérateurs économiques, et fera l'objet d'un marché subséquent. Ainsi, à chaque commande, 3 attributaires maximum seront remis en concurrence, le bon de commande étant finalement attribué à hauteur de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres suivants :

Critères	Pondération
Prix	40%
Valeur technique - qualité	60%

-le lot 2 est quant à lui attribué à un seul opérateur économique.

M. le Maire précise que le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant Maximum annuel HT
01	Fruits et légumes frais	50 000,00 €
02	Fruits et légumes 4ème et 5ème gamme	50 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Par ailleurs, cet accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an renouvelable 3 fois.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la date limite de remise des offres était fixée au 2 mai 2023 et que le nombre de réponses reçues est le suivant :

Lot(s)	Désignation	Nombre de réponses reçues
01	Fruits et légumes frais	4
02	Fruits et légumes 4ème et 5ème gamme	3

Les offres remises dans les délais ont été ouvertes, puis analysées et proposées pour l'attribution en Commission d'appel d'offres le 20 juin 2023.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres réunie le 20 juin 2023 a attribué les deux lots de cet accord-cadre de la manière suivante :

Lot	Description	Titulaires
1	Fruits et légumes frais	<p>MAG PRIM 541 avenue de l'Europe Vert Saint Denis – 77246 CESSON Cedex</p> <p>POMONA TERRE AZUR IDF WISSOUS 2 rue de la Croix Brisée - ZAC Haut de Wissous II - 91320 WISSOUS Siège social : 3 avenue du Docteur Ténine – CS 80038 - 92184 ANTONY Cedex</p> <p>Société Parisienne d'Export Import et de Répartition (SPEIR) 9 Boulevard du Delta - BP30106 – BAT DE4 – 94658 RUNGIS CEDEX</p>
2	Fruits et légumes 4ème et 5ème gamme	<p>POMONA TERRE AZUR IDF WISSOUS 2 rue de la Croix Brisée - ZAC Haut de Wissous II - 91320 WISSOUS Siège social : 3 avenue du Docteur Ténine – CS 80038 - 92184 ANTONY Cedex</p>

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres du 20 juin 2023,

AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre pour l'achat de fruits et légumes frais comme suit :

Lot	Description	Titulaires
1	Fruits et légumes frais	MAG PRIM 541 avenue de l'Europe Vert Saint Denis – 77246 CESSON Cedex POMONA TERRE AZUR IDF WISSOUS 2 rue de la Croix Brisée - ZAC Haut de Wissous II - 91320 WISSOUS Siège social : 3 avenue du Docteur Ténine – CS 80038 - 92184 ANTONY Cedex Société Parisienne d'Export Import et de Répartition (SPEIR) 9 Boulevard du Delta - BP30106 – BAT DE4 – 94658 RUNGIS CEDEX
2	Fruits et légumes 4eme et 5eme gamme	POMONA TERRE AZUR IDF WISSOUS 2 rue de la Croix Brisée - ZAC Haut de Wissous II - 91320 WISSOUS Siège social : 3 avenue du Docteur Ténine – CS 80038 - 92184 ANTONY Cedex

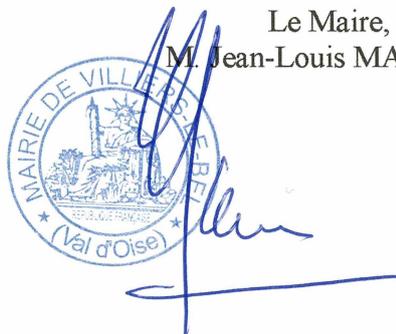
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,
M. Jean-Louis MARSAC



- 7 JUL. 2023

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le : - 7 JUL. 2023